

Appel à proposition de la Commission européenne

Call for proposals to promote equality and to fight against racism, xenophobia and all other forms of discrimination (CERV-2025-EQUAL)	
Titre	<p>Titre 1 : Combattre la discrimination contre la communauté LGBTQI et promouvoir son égalité</p> <p>Topic 2 : Promouvoir la gestion de la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, tant dans le secteur public que privé</p> <p>Topic 3 : Combattre contre la xénophobie</p> <p>Topic 4 : Combattre contre la haine antimusulmans</p> <p>Topic 5 : Combattre contre la discrimination et le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance incluant le racisme anti tsigane , anti noir et anti asiatiques.</p> <p>Topic 6 : Support aux autorités publique pour combattre le racisme, la xénophobie, la LGBTQIA+-phobie et tout autre forme d'intolérance</p>
Objet	<p>Promouvoir l'égalité et prévenir et combattre les inégalités et discriminations fondées sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et respecter le principe de non-discrimination prévu à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.</p> <p>Soutenir, promouvoir et mettre en œuvre des politiques globales et une approche intersectionnelle pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antitsiganisme, la LGBTIQ-phobie, l'antisémitisme, l'hostilité envers les musulmans et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, tant en ligne qu'hors ligne.</p>
Ouverture	15 juillet 2025
Fermeture	23 octobre 2025
Délivrables	<ul style="list-style-type: none">- Création de coalitions, renforcement des capacités et formation des professionnels et des victimes de discriminations (intersectionnelles) ;- Apprentissage mutuel, échange de bonnes pratiques, coopération, y compris l'identification de bonnes pratiques susceptibles d'être transférées à d'autres pays participants ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'informations et sensibilisation, notamment via les réseaux sociaux, des campagnes de presse et l'engagement avec l'industrie des médias ; - Enregistrement, collecte de données, enquêtes, suivi et rapport sur les incidents de discrimination ; - Autonomisation et soutien des victimes, en tenant compte du genre et de l'âge ; <p>Contribution à la conception et à la mise en œuvre de stratégies ou de plans d'action.</p>
Éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Être une entité légale. - Être installé dans un des pays éligible : États membres de l'UE ou pays associé au programme CERV. - Consortium d'au moins deux pays : un coordinateur et au moins un associé. - Le consortium peut être national ou international.
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions doivent être soumises avant la deadline - Les propositions doivent être soumises électroniquement et suivant le formulaire mis à disposition par la Commission et doivent être complète - Les propositions doivent comprendre plusieurs annexes obligatoires à savoir : un plan budgétaire détaillé, les CV des membres de l'équipe pilote, le rapport d'activité du coordinateur et la liste des projets précédent du coordinateur. - Accent mis sur la lisibilité et l'accessibilité du document - Maximum 45 pages
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence : adéquation de la proposition avec les priorités et objectifs de l'appel, analyse des besoins solide, prise en compte de la dimension de genre, dimension européenne/transnationale, potentiel de transfert des résultats, coopération transfrontalière et synergies avec d'autres projets. - Qualité : cohérence et clarté du projet, lien logique entre problèmes, besoins et solutions, méthodologie (organisation, calendrier, ressources, répartition des tâches, gestion des risques, suivi et évaluation), respect des valeurs de l'UE, faisabilité temporelle et financière, rapport coût/efficacité. - Impact : ambition et effets attendus à long terme, stratégie de diffusion pour assurer la durabilité, potentiel d'effet multiplicateur, pérennité des résultats après la fin du financement de l'UE.

Evaluation minimale	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence : 25/40 - Qualité : n.a/20 - Impact : n.a/20 <p>Minimum de 70/100</p>
Type de financement et montant maximum	<p>La subvention sera une subvention forfaitaire. Cela signifie qu'elle remboursera un montant fixe, basé sur un forfait ou un financement non lié aux coûts. Le montant sera fixé par l'autorité octroyante sur la base du budget prévisionnel du projet et d'un taux de financement de 90 %.</p> <p>Le montant du financement varie entre 100.000 € et 750.000 € suivant les appels voire sans limite maximale pour les autorités publiques.</p>
Etapas d'évaluation et durée du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1) Création d'un compte utilisateur 2) Enregistrement de l'organisation (code PIC) 3) Soumettre la proposition <p>Le projet durera dans un éventail entre 12 et 36 mois pour les appels du topic 1 et 2. Pour les appels 3, 4, 5 et 6 l'éventail se situe entre 12 et 24 mois.</p>